



AIREX-L

AGENT ENTRAÎNEUR D'AIR POUR LE BÉTON

DESCRIPTION

AIREX-L est une solution liquide d'hydrocarbures utilisée comme agent entraîneur d'air pour le béton qui est conforme à la norme ASTM C 260. Lorsque **AIREX-L** est ajouté au mélange de béton, il produit un réseau de bulles d'air microscopiques qui demeure très stable dans le béton. L'entraînement d'air produit grâce à **AIREX-L** améliore la mise en place, la maniabilité et la durabilité du béton tout en minimisant le ressuage et la ségrégation.

CARACTÉRISTIQUES/AVANTAGES

AIREX-L peut être utilisé dans tous les bétons de masse volumique normale ainsi que dans les bétons à faible affaissement pour lesquels une résistance aux cycles de gel/dégel est requise. **AIREX-L** est formulé spécifiquement pour faciliter l'entraînement d'air dans les bétons à faible affaissement et à affaissement nul.

DONNÉES TECHNIQUES

Caractéristiques physiques

Densité relative (25 °C)..... 1,007

Solides % 5,0

pH..... 11,0

Veuillez consulter votre représentant Euclid pour de plus amples renseignements ou pour de l'assistance technique.

EMBALLAGE

AIREX-L est offert en vrac et en contenants de 1000, 205 ou 20 litres.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans dans son contenant d'origine non ouvert.

SPÉCIFICATIONS/CONFORMITÉS

- **AIREX-L** est conforme aux exigences de la norme ASTM C 260.
- **AIREX-L** est approuvé par les ministères des Transports du Québec et de l'Ontario.

MODE D'EMPLOI

Pour le béton à affaissement normal, utiliser un minimum de 15 ml/100 kg de liants.

Pour le béton sec (affaissement de 0 à 50 mm), utiliser un minimum de 100 ml/100 kg de liants.

Pour le béton compacté au rouleau (BCR), utiliser de 300 à 500 ml/100 kg de liants.

AIREX-L doit être ajouté au mélange avec l'eau de gâchage ou séparément des autres adjuvants. Le malaxage du béton doit assurer une dispersion adéquate des adjuvants. La quantité d'**AIREX-L** requise afin d'obtenir la teneur en air spécifiée peut être influencée par les facteurs suivants :

- Température ambiante et du béton
- Types de liant
- Additifs minéraux
- Qualité des granulats
- Granulométrie du sable
- Affaissement du béton
- Équipement de malaxage

PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- Protéger du gel.
- AIREX-L est un produit non réglementé SIMDUT.
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

AIREX-L est efficace et compatible avec la gamme des adjuvants Euclid. Lorsqu'EUCON 37, EUCON 537 ou PLASTOL 5000 est ajouté au béton, il est recommandé d'utiliser AIREXTRA en remplacement d'AIREX-L afin d'assurer un réseau de bulles d'air plus stable et d'améliorer la performance du béton.

Révision : 11.14

GARANTIE : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant six mois à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.